

Département de la Somme  
Arrondissement d'Abbeville  
Commune de SAINT-RIQUIER

**ARRÊTÉ :**  
**ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT CAFE  
DE L'ABBAYE**

2025\_072\_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,  
Vu l'Article 88 de la loi du 5 avril 1884,  
Vu la demande présentée par SARL Café de l'Abbaye.

**ARRETE**

La Place du Monument aux Morts sera interdite à la circulation et au stationnement pendant la période du 16 juin au 15 septembre 2025 inclus (sauf 3 places devant la pharmacie qui seront réservées au commerce) pour l'installation de votre terrasse afin d'accueillir vos clients.

Il est obligatoire de laisser un passage de 0,80m minimum afin de faciliter le passage des piétons, voitures d'enfants et handicapés.

Fait à Saint-Riquier, le 19 juin 2025

Le Maire,

Yves MONIN

